

**CRÉDITS  
SPÉCIALISÉS**

# Le crédit renouvelable traverse une mauvaise passe

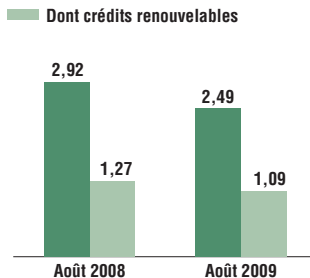
L'Assemblée nationale discute depuis hier d'une proposition de loi du groupe socialiste visant à interdire le crédit renouvelable. Déjà retoqué en commission, le texte ne devrait pas être adopté. Il n'en est pas moins emblématique ; il souligne la préoccupation pour le surendettement, à quelques semaines du projet de réforme du crédit à la consommation du gouvernement. « *Nous reconnaissons que le crédit renouvelable est indispensable*, remarque Cédric Musso, directeur des relations institutionnelles à l'UFC-Que Choisir (UFC). *Mais il faut qu'il soit économiquement productif.* »

Or le crédit renouvelable est souvent présent dans les dossiers de surendettement, en nette augmentation ces derniers mois. Selon la Banque de France, 162.171 dossiers ont été déposés de janvier à septembre, en hausse de 17% sur un an. Quant à l'encours moyen des dossiers concernés par le crédit renouvelable (84% des dossiers selon l'UFC-Que Choisir), il passe de 19.061 à 19.204 euros. Les professionnels du crédit ne nient pas la présence de crédit « revolving » dans les dossiers de surendettement, mais estiment que c'est un « accident de la vie » (divorce, décès...) qui, selon

Les députés discutent de la proposition socialiste d'interdire le crédit renouvelable. Le texte ajoute au climat d'incertitude sur ce type de financement.

**La production de crédits à la consommation**

En milliards d'euros (établissements spécialisés)



« Les Echos » / Source : ASF

eux, rend l'endettement ingérable. Pour autant, le crédit renouvelable a perdu du terrain ces derniers mois. D'après les chiffres de l'Association des sociétés financières (ASF), la production a chuté de 14,5%, entre août 2008 et août 2009, dans les mêmes proportions que le crédit consommation dans son ensemble.

Ce produit affronte une conjoncture dégradée, avec une consommation des ménages en berne. Nombre de demandes sont par ailleurs trop risquées pour les prêteurs. Tandis que le coût du risque a parfois doublé pour les prêteurs. « *Sur le crédit*

*renouvelable, la part de dossiers acceptés était de 60% avant la crise ; nous sommes tombés à 50%* », souligne Françoise Palle Guillabert, délégué général de l'ASF.

La réforme Lagarde, que devrait examiner l'Assemblée nationale en décembre, remet aussi en question les modèles économiques. « *La réforme du calcul du taux d'usure va redistribuer les cartes*, souligne Pierre Blanc, associé du cabinet Athling Management. *D'autant que, pour le crédit renouvelable, et en l'état actuel des choses, l'application d'une baisse du taux d'usure est rétroactive sur l'encours.* » Selon le projet de réforme, le calcul de l'usure ne se fera plus selon le type de prêt (découvert, crédit renouvelable) mais par tranches de montant. Ce qui pourrait faire diminuer le taux plafond du renouvelable, et faire monter celui du crédit amortissable. Du coup, certains acteurs repositionnent leur offre. « *Nous nous orientons déjà depuis deux ou trois ans sur l'amortissable*, confirme Jean-Yves Godard, directeur des relations extérieures de LaSer-Cofinoga. *Les petits travaux ou l'achat d'une voiture d'occasion devraient logiquement basculer pour une grande part du renouvelable vers l'amortissable.* » ÉDOUARD LEDERER